

Présents : Monsieur le Président Benjamin MOUTET ; Mesdames Anne Marie CAMGRAND, Danièle CAZALIS, Pierrette DOMBLIDES, Claire Lise LAFOURCADE, Jeanne LAMAZERE, Audrey LARRERE, Isabelle RODRIGUES ; Messieurs Jérôme CLEMENCEAU, Etienne FONS, Jean Claude GAHAT, Stéphane PINARD, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absent excusé : Monsieur Cédric PERRIN.

Ont donné pouvoir : Madame Valérie DESTAINVILLE à Madame Pierrette DOMBLIDES, Monsieur Lionel MORNAY à Monsieur Jérôme CLEMENCEAU.

26-24 : COMPTE DE GESTION 2025 BUDGET PRINCIPAL :

Le compte de gestion du comptable présente les documents de synthèse de la comptabilité générale. Il est établi par le Receveur Municipal et comprend l'ensemble des opérations budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2025, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable. Les opérations strictement budgétaires comprennent le résultat des exercices précédents, les titres de recette émis et les mandats de paiement ordonnancés. Ces éléments budgétaires comprennent également les opérations internes en vertu des dispositions du plan comptable.

Résultats d'exécution du budget principal

51000 - CCAS ORTHEZ -

Exercice 2025

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2025	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2025
I - Budget principal					
51000 - CCAS ORTHEZ					
Investissement	192 096,35		562,99		192 659,34
Fonctionnement	205 336,65		15 411,62		220 748,27
Sous-Total	397 433,00		15 974,61		413 407,61
TOTAL II	397 433,00		15 974,61		413 407,61

Les éléments du compte de gestion devant concorder avec le compte administratif, il est arrêté par le Conseil d'administration, préalablement au vote du compte administratif. Après rapprochement, il est constaté que le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur concernant le budget principal du CCAS de l'exercice 2025 font apparaître les mêmes résultats comptables :

Le Conseil d'administration peut alors constater et procéder à l'arrêté des comptes de gestion afférents aux budgets.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'arrêter les comptes de deniers du Receveur du budget principal 2025.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
Le 22 juin 2026



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Benjamin MOUTET